



# PLUM' INFO

**BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION  
COMMUNE DE PLUMAUGAT  
N° 73**

Responsable publication : M. CHEVALIER  
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.  
E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr  
Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>  
Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

**Jeudi 22 octobre 2015**

## **EDITO :**

La presse des dernières semaines a très largement repris les débats qui ont lieu entre les différentes intercommunalités dans le cadre des fusions de communauté de communes imposées par la loi NOTRe de juillet 2015. Si cette loi s'applique avec beaucoup trop de précipitation au goût de la plupart des élus, il n'en demeure pas moins qu'elle s'impose à nous et qu'il faut en faire bon usage. Il ne s'agit pas moins de regrouper des territoires que de **construire un nouveau territoire**, et d'en profiter pour lui donner des ambitions. La possibilité d'intégrer une communauté d'agglomération qui s'organiserait autour d'une ville-centre comme Dinan est aujourd'hui une opportunité pour un territoire rural comme le notre, à condition de pouvoir territorialiser les actions à mettre en œuvre, à condition d'adapter les compétences aux besoins, à condition de garantir aux communes leur légitimité et leur rôle de proximité. C'est cette ambition que nous souhaitons porter avec les élus de Dinan Communauté et ceux de la Communauté Rance – Frémur. Cette ambition aurait pu être portée plus largement, et notamment avec nos amis du Pays de Duguesclin ; l'histoire allait dans ce sens, les élus communautaires en ont décidé autrement ; les élus des conseils municipaux les suivront-ils ?

Pour l'heure, une nouvelle page s'ouvre devant nous. L'année 2016 sera l'année des discussions, de la rédaction d'une feuille de route répondant à ces attentes. Des commissions de travail seront organisées. Nous vous rendrons régulièrement compte de leurs travaux. N'hésitez pas à nous interroger sur ce sujet.

Mickaël CHEVALIER

## **RESUME CONSEIL DU 20 octobre :**

*(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)*

**Droit de préemption, Rue de Caulnes AB 74 et 242 :** Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien situé Rue de Caulnes (section AB 74 et 242).

**Aménagement restaurant : devis contrôle technique :** M. le Maire expose au CM que dans le cadre de l'aménagement du restaurant, il faut faire appel à un bureau de contrôle technique (étude béton et PMR). Suite à la présentation des devis, le CM décide de retenir la proposition du BUREAU VERITAS.

**Exploitation service assainissement collectif : choix prestataire de service :** M. le maire rappelle au CM que le contrat d'affermage qui lie la commune à la SAUR pour la gestion de l'assainissement collectif arrive à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il avait été retenu comme mode de gestion du service assainissement collectif, la prestation de

service. M. le Maire présente au CM le déroulement de la consultation pour la passation du marché et le rapport d'analyse des offres. Il propose de retenir la proposition de la SAUR sur les quatre entreprises consultées. Le marché comprend une tranche ferme répartie sur 3 ans (de 2016 à 2018) et une tranche conditionnelle en 2019. En option, il est prévu un contrôle des branchements neufs et existants (par tranche). Le coût des branchements est à rajouter. Après délibération, le Conseil retient la proposition de la SAUR et autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

**Assainissement : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service :** M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

La direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le CM : accepte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PLUMAUGAT pour 2014.

**Eau : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service :** M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. La direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le CM accepte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la commune de PLUMAUGAT pour 2014.

**Tarifs eau 2016 :** Le CM décide de baisser les tarifs d'abonnement et de consommation de 2%, soit 53,30 € pour l'abonnement normal et 575,09€ pour l'abonnement gros débit (> à 60 mm). Le prix du m3 varie en fonction de la consommation, soit pour la 1<sup>ère</sup> tranche (0 à 100 m3), un tarif de 0,582 € / m3.

**Tarifs Assainissement 2016 :** M. le Maire expose au CM que les tarifs Assainissement 2016 doivent être revus suite au changement de fonctionnement du mode d'exploitation du service assainissement collectif. La commune assure désormais l'exploitation du service alors qu'auparavant la SAUR assurait, aux termes d'un contrat de délégation, le service par affermage. Le prix du service pour un usager se décomposait en deux parties : une part pour la société fermière et l'autre pour la commune. Après délibération, le CM décide de fixer comme suit les tarifs 2016 :

- Forfait abonnement : 81.04 € soit une baisse de 20 %.
- Prix M3 : 1.223 € soit une baisse de 5 %.

**Autorisation de convention :** M. le maire expose au CM qu'il est nécessaire de passer une convention pour assurer l'édition et le recouvrement des factures liées au service assainissement. Le CM autorise M. le Maire a passé cette convention avec la SAUR.

**Révision loyer commerce multiservice :** M. le maire rappelle que le calcul du loyer du commerce multiservice est révisable chaque année selon l'indice de référence des loyers commerciaux. Cette année cet indice conduit à une diminution du loyer soit un montant de 698,57 € (contre 699,34 € pour l'année 2015). Le CM approuve cette révision.

**Devis géomètre vente de chemin et délaissé communaux :** M. le Maire rappelle au CM l'avancée du dossier "cession des chemins communaux, délaissés ou échanges". Suite à la présentation des devis des géomètre, le CM décide de retenir la société PRIGENT et Associés de DINAN, offre réputée la plus complète et mieux-disante.

**Elaboration Agenda d'Accessibilité Programmé :** M. le maire rappelle la réglementation en vigueur sur l'accessibilité des lieux publics et l'obligation pour les collectivités de présenter un programme de travaux pour respecter ces règles d'accessibilité. Le CM approuve la programmation présentée pour chaque bâtiment public, travaux qui s'échelonneront sur les 3, 6 ou 9 ans.

### **PELE – MELE :**

1 - **Don du sang / Pays de Duguesclin :** Au foyer rural de Broons de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 le 7 décembre.

2 - **Elections régionales :** La salle des fêtes sera indisponible pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains. Le bureau de vote sera déplacé au Centre de Vacances Les Hirondelles, rue L'Abbé FLEURY.

3 - Pour les échéances électorales postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il est impératif de s'inscrire sur la liste à la mairie avant le 31 décembre 2015.

4 - **Arrêt de bus scolaire en centre –bourg :** A partir du lundi 2 novembre 2015 et jusqu' à la fin de l'année scolaire l'arrêt se fera au niveau de l'abri près de la bibliothèque.

### **DATES A RETENIR :**

#### **Permanences :**

**Maire / Conseiller Départemental :** sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00

**Adjointes :** sur rendez vous.

**Horaires de la Bibliothèque :** Mercredi 15h00 - 17h30 et le samedi 10h30 – 12H00

#### **Festivités / Vie des associations en octobre et novembre :**

Samedi 24 octobre : poulet frites des Taupes à Plum

Mardi 27 octobre : AG de la FNACA

Dimanche 8 novembre : Loto du comité des fêtes

Dimanche 8 novembre : Exposition loisirs créatifs

Samedi 14 novembre : Repas de l'école

Dimanche 15 novembre : Commémoration du 11 novembre

Mardi 17 novembre : Banquet du Club du bon Accueil

Dimanche 22 novembre : concert avec les Cœurs d'Arabesque & Jean Yves FLEGO à l'Eglise

#### **Dans Le Canton**

#### **Messes :**

Samedi 31 oct. à 18h00 (bénédition de la cloche)

Dimanche 1<sup>er</sup> nov. à 10h30

Lundi 2 nov. à 10h00 : messe des défunts

Dimanche 15 nov. à 10h30 (commémoration du 11 novembre)

#### **Football :**

##### **A l'extérieur**

8 novembre à 15h00 : Lanrelas CS (2)

22 novembre à 15h00 Yvignac US

##### **A domicile**

25 octobre à 15h30 : Jugon Les Lacs FC

15 novembre à 15h00 : Sévignac Rouillac JS (2)